Le musée ainsi que la bibliothèque out de nombreux applandissements. souffert benneonp de dommage. Le feu a pris par l'étage inferieur Le la bâtisse, ocenpe par le gardien de l'institution et par sa famille.

des maisons brûtees durant le grand incendie du 8 juillet, se mont & 1.112, contement 1,725 familles et 9,042 personnes. D'après les livres de cotisation ces maisons representai, at une rente de £ 20, 474, on un capital de £ 341,233. La valeur des meubles n'est pas compaise dans cette perte. Le comité de secoursa accordé des numbnes au montant de £12,530 à bannières et de verdure ; on y remarquai t 6,149 personnes dont 5,252 catholiques les Insignes de la societé, qui consistent et 947 profestants.

>00< 00€

Depuis notre dernier numéro on a trou-🗚 uix mines de la Chaudière un morceiu. a or de 42 livres et valant plus de £ 2000 nassi une roche de quartz aurifere pesant 38 livres et demie et dont toutes les fissures sont tellement remplies du précieux métal qu'on a pa en détacher avec les doigts jour £ 15 d'or par. Cette veine de quartz est, dit on, de s x pieds de largeur.

Son honneur le maire de Quédec, N. F-Bellenn, von honneur le maire de Mont. real, Charles Wilson, et l'honorable Louis Panet ont été appeles au conseil législa-

Un bibliophile de Saint-Etienne vient de découvrir une édition de l'Imitation de Jésus-Christ, datée de 1480, portant le nom de Garson sur la page du titre, et pre- si la compagnie qui entreprendra ce checédée d'une dédicace au Pape, signée par Cette éditien réunit le même auteur. tous les caractères distinctifs de l'époque dont elle porte la date, et dont on ne saumit, par consequent, contester l'authenticité, va sans donte aider benneoup & la conclusion de la controverse si longtemps pendante, au sujet de ce livie si justement célébre.

A St. Charles, comté de Bellechasse le 25 d'Octobre Mr. L. Provost ancica cultivateur, à l'âge de 77 aus, il éfait l'aïeul de deux de nos confréres. M.Terrill représeulant du comté de Stanstead à l'ussomblée régislative, est decedé le 29 Octobre à la suite d'une courte maladie.

INSTITUT CATHOLIQUE DE ST. ROCH. Mr. le Réducteur,

Jeudi dernier, a en lieu l'inauguration de l'Institut, Cathologie de St. Roch Rien de plus beau que cette fête. Grant Monseigneur l'Archevê que de Québer présidait la séance. Plusieurs membres du clergé honoraient l'Institut de eur présence. Mr. Pierre Légare, présilent actif, exposa le but l'Association, enlémontra les avantages et termina en renorciant notre digue Archevêque d'avoir principales dispositions.

tomique out été enfiérement consumés, titut. Ses paroles farent accueilles par

Monseigneur Parchevéque encouragea ies broves citoyens de St. Roch et de ntion et la cite en general, à faire prospèrer cette Minerve. belle association. Il faut, en disant, qu'il D'après un rapport officiel, le nombre le femut un devoir de travailler & l'avancement de l'Institut Catholique, et en temoignant le pluisir qu'il ressentait d'en 🚴 tre le Patron.

M. Damis Paul et les MM. Pleiffer ont contribué, par des pièces de musique exécutées a vec la plus grande l'abilete, à la magnificence de cette foic.

La salle étuit ornée de drapeaux, de

touchant le but que se propose l'institur Catholique, et d'après le zèle qu'ont to jours montré les citoyens de S Roch, on ne peut que bien augurer de cette société.

Ainsi, Mr. le Rédacteur, voici une chambre de lecture qui, fournira un moyen de s'intraire aux jeu..es gens qui pour. ront développer les connaissances acquises dans leur cours d'etude et en acquérir de nouvelles. a AMICUS.

>}{¢≈ PARLEMENT PROVINCIAL.

Mr. le Réducteur.

A défant du chemin de fer d'Halifax, on s'occupe d'en construire un depuis la Pointe-Levy jusqu's la Rivière-du-Loup ou aux Trois-l'istoles. Il est ent endu que inin vent le continuer jusqu'à la frontière du N. Brunswick, elle aura droit à un mil lion d'acres des terres de la couronne.

Le bill de M. Cauchon pour mienx as surer l'indépendance de la legislature en excluent tous ceux qui reçoivent quelque salaire du gouvernement a été renvoyė à 6 mois, c'est-4-dire, aux calendes greeques.

On a voulu faire subir le même soit au bill qui établit un bureau d'agriculture, ranvoyê 🛊 un conntê chargê d'y faire les umendemens nécessuires.

Parmi les bills qui nous touchent de plus près, j'ai remarqué celui de M. Stuart pour donner le droit de voter aux élections municipales, aux locataires qui payent au moins £6 de cotisation. et aux p ssesseurs d'une proprété ou d'une partic de propriété valunt la même somme par année. Le même bill établit une cour du Maire et donne à la corporation le droit de javait pu s'écrier dans une séance ; La loi fuire démolir toute bâtisses dangereuses à lasanté publique et tout édifice en bois. Mr. Fleming, ingénieur civil, de Montréal, demande une : ide pour 1 ublierses :léconvertes sur la quadrature du cercle, la vivait dans une retraite sonterraine eube; trois problêmes dont on cherche la solution de puis le temps d'Archimède, de

mathématique mémoire., Le bill de la tenure seigneuriale, attendu depuis longtemps, a enfin été rendu pu- le dit lui-même, nunquant de tout, pou-lie. Il renserme 92 clauses dont voici les mantêtre égorgé rans risques pour le meur-

Le cabinet de physique et le cabinet una ibien voulu accorder son patronage à l'Ins- | Les formalités pour la réunion un do . maine, des terres dont les concessionenires n'ont pas remph teurs conditions, soit nbrégées et rendecs plus full'es

> Le seigneur ne pourm concéder plus de 120 arpents an mome individu par un soul acte, au bout de 2 ans, il pourm ha en conceder 12) autres. Le père de famille pourra prendre en concession 120 arrents pour chacan de ses enfants même mineurs par autant d'actes sérares faits au nom des enfants. Aucune cencession n'auta heu pour moins de 40 arpents excepté, dans les villes et villages.

Le concessionnaire est obligé de faire en une Croix placée entre deux épècs, arpenter la terre concèdec et de payer Enfin d'après tout ce qui a été dit une certaine rente annuelle de-deniers par arpent. Cette rente représentera desormais tous les droits seigneurinux et sem rachetable. Toutes autres conditions scut annulees. Mais quant aux netes deià faits, le concessionnaire est oblige de tenir feu et lieu, de payer la rente et les lods comme ci-devant, de faire mondre un moulin banal le grain destiné à sa famille. Le droit de retrait n'aura heu qu'en cas de faude prouvée.

> Le Seigneur ne pourra réserver comme domaine en terres incultes plus de - nrpents.

Il ne pourca refuser do concéder une terre demandée. En cas de refus, la cour est autorisée à donner acte de concession.

Des commissaires seront nommés pour estimer combien valent dans chaque scigneurie les droits de limitalité et de leds et rentes: le revenu moyen de ces droits durant dix années sera compté comme l'intérêt à 6 par cent d'un capital qui sera rèparti sur toutes les terres de la seignenrie, en proportien à leur valour respective

Les seigneurs qui se croiront lésès par suite de cus dispositions, poncront soumet mais il a ete moins malheureux: il a éte fre lems griess aux commissaires et en le cevoir une indemnité qui sera payée au moven du droit de quint, du revenu de la seigneurie Lauzon, et des licences d'en canteurs dans le Bus-Canada.

ALPHA.

=८+೦<= LE RÉVOLUTIONNAIRE EN RETRAITE.

Un membre de la convention, qui roilà mon dieu ! jen'en connais pasdautre! plus tard, ton bé à son tour de in fatale tribune et pours evi pur la proscription, trisection de l'angle et la duplication du voisine du lieu a ême où banilloun, it la source de la révolution. En cet état, entendant la mortrugir autour de lui, habitant les cavités de la terre, comme il le dit lui-même, manquant de tout, poutrier, ignorant le sort de sa famille, dan